



AVIS PUBLIC

AVIS RELATIF À L'ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES:

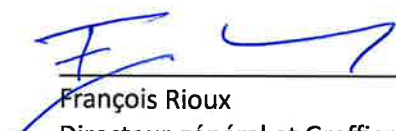
Avis public est donné qu'un projet de règlement sur l'éthique et la déontologie des élus municipaux a été présenté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 mars 2026 en vue de son adoption lors de la prochaine séance ordinaire du conseil prévue le 14 avril 2026 à 19h00, à l'Hôtel de ville de Grenville-sur-la-Rouge.

Le présent règlement s'applique à tout membre du conseil et il y énonce notamment :

- Les principales valeurs de la Municipalité et de ses organismes en matière d'éthique, lesquelles doivent guider toute personne à qui elles s'appliquent dans l'appréciation des règles déontologiques qui lui sont applicables;
- Les règles de conduite concernant, notamment :
 1. les situations de conflits d'intérêt à éviter;
 2. l'utilisation des ressources de la municipalité;
 3. l'utilisation ou la communication de renseignements confidentiels;
 4. les règles d'après mandat;
 5. les abus de confiance et la malversation;
- Le traitement des lobbyistes;
- Les agissements interdits lors d'activités de financement politique;
- Les mécanismes de contrôle et l'imposition de sanctions.

Le projet de règlement sur l'éthique et la déontologie peut être consulté au bureau de la Municipalité durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, ainsi que le vendredi de 8h30 à 13h00.

DONNÉ À GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE, ce 25 mars 2026



François Rioux
Directeur général et Greffier-trésorier